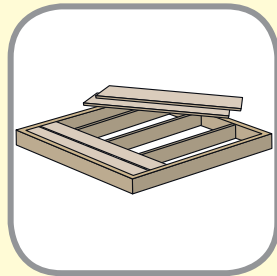


Monter un abri de jardin

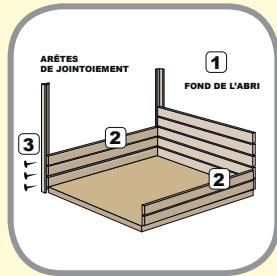
• Le plancher

Après avoir posé une dalle ou des plots de béton ou encore une plateforme en bois pour former la base, fixer les panneaux qui composent le plancher. Ces panneaux s'emboîtent les uns aux autres à l'intérieur d'un cadre.



• Les parois

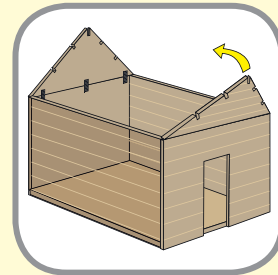
Les parois sont également formées de panneaux qui se vissent ensemble et se vissent ensuite sur le cadre du plancher. Commencer par les panneaux formant le fond de l'abri, puis ceux des côtés. Avant de visser, bien vérifier au niveau à bulle d'air la verticalité des parois. Fond et côtés se vissent entre eux à l'aide d'arêtes de jointoiement.



Monter ensuite la paroi avant à fixer de la même façon aux parois latérales et au seuil.

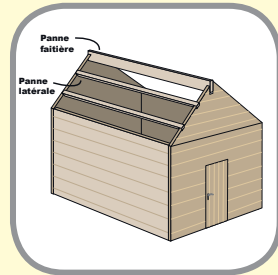
Monter les éventuelles fenêtres, intégrées dans le panneau.

Fixer la porte avec les gonds et les pentures prévus à cet effet. Avant de les fixer définitivement, en vérifier le bon fonctionnement.



• Les pignons

Ils se fixent sur les parois avant et arrière.



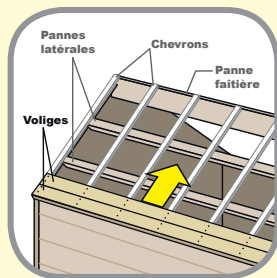
• Les pannes

Encastrer la panne faîtière puis les pannes latérales dans les encoches des pignons en vérifiant bien leur inclinaison et l'alignement des pignons.

• La toiture

Clouer la première volige au ras des pannes puis poursuivre en clouant toutes les autres voliges.

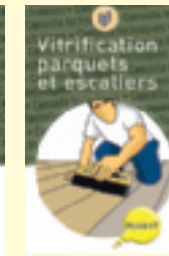
Poser avec précaution un feutre de toiture bitume en commençant par une bande à l'avant puis une à l'arrière et en revenant vers le centre de l'abri. Chaque bande doit recouvrir de quelques cm la précédente et doit dépasser les voliges de 4 à 5 cm. Monter des planches de finition sur les pignons avant et arrière de l'abri.



Choisir et entretenir un abri de jardin



Toutes nos fiches sont disponibles dans nos magasins, vous pouvez les retrouver sur notre site internet :



www.plan-it.be
www.plan-it-by-praxis.nl

Editeur responsable : Zeiser Gauthier



5214977

On trouve facilement des abris de jardin en bois, en PVC, en métal et même en résine. Mais avant de se décider pour l'un ou l'autre de ces matériaux, il est nécessaire de définir l'usage que l'on souhaite en faire : pièce de rangement ou lieu de vie ?

Un abri de jardin, pour quel usage ?

La surface au sol et le volume de l'abri choisis seront fonction de son usage final :

- pour stocker l'outillage de jardin, une tondeuse, quelques vélos : une superficie de 6 m² au sol sera largement suffisante ;
- stocker l'outillage de jardin et y bricoler de temps en temps, peut-être en y plaçant un établi : une surface de 6 à 14 m² au sol sera nécessaire ;
- aménager une chambre d'appoint, une cuisine d'extérieur : non seulement une surface de 14m² sera le minimum mais aussi une hauteur de 2,20m sous plafond pour pouvoir se tenir debout à l'aise sera de mise !

Un abri de jardin, dans quel matériau ?

Le matériau dépendra de l'usage final mais aussi de son goût personnel ainsi que de son budget...

Les abris de jardin en bois

Pas de doute, le bois est le matériau le plus élégant, le plus esthétique.

D'autant plus qu'il offre plusieurs essences possibles : le sapin du Nord, le pin, le cèdre.

Hélas, le bois demande un traitement régulier contre les insectes et les champignons et doit même être peint ou verni tous les 2 à 3 ans dans le cas du sapin. Ce traitement peut être espacé si le bois est traité en autoclave, s'il est de qualité marine ou s'il est exotique comme le cèdre mais il est quand même indispensable.

Bien entretenu, un abri en bois peut durer longtemps et isole bien contre le froid, ce qui est intéressant si vous voulez en faire un atelier ou une pièce à vivre.

Il faut cependant savoir que le bois est un matériau cher et qu'ils sont souvent lourds et difficiles à monter.



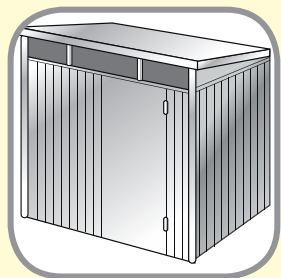
Les abris de jardin en métal

Pas de doute, le métal est le matériau le plus facile à entretenir, qu'il s'agisse d'acier galvanisé, d'acier laqué ou d'aluminium.

Il suffit, en effet, de le laver au jet d'eau (pas au nettoyeur haute pression) une fois par an, 2 fois s'il est installé en bordure de mer.

Il faut cependant veiller à la rouille qui pourrait se développer sur les points de choc ou d'éraflures. Dans ce cas, nettoyer la surface à la brosse métallique, puis appliquer une couche de peinture à retouche si l'abri est peint ou d'antirouille. Bien lubrifier régulièrement les charnières des portes et vérifier que boulons et écrous sont bien serrés. Cette possibilité de corrosion rend un abri en acier inadapté en bord de mer. Bien que très résistant au temps, un abri en métal est léger, une caractéristique à prendre en compte s'il est destiné à un lieu exposé aux vents.

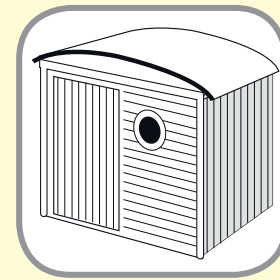
Il faut savoir aussi qu'un abri en métal est mal isolé contre le froid. A moins de choisir un acier double paroi où est injecté un isolant, un abri en métal ne sera choisi que pour stocker outils et matériel.



Les abris de jardin en PVC

Pas de doute, un abri de jardin en PVC est l'abri le moins cher ! Léger, facile à monter, sans entretien... il semble être le meilleur choix.

Il faut quand même savoir qu'il peut se déformer avec le temps et que les couleurs peuvent passer au soleil. Certains disent aussi que ce n'est pas très esthétique. Ce n'est qu'une question de choix.



Les abris de jardin en polypropylène

Pas de doute, un abri de jardin en polypropylène appelée aussi « résine » est le plus agréable : résistant, sans entretien, facile à monter... que rêver de mieux ?

Le seul défaut est peut-être son prix...

Pour plus de stabilité : construire l'abri de jardin sur une dalle

Pour assurer une parfaite stabilité à un abri de jardin mais aussi sa longévité, il est préférable de le poser sur des fondations.

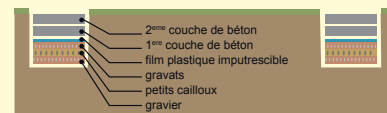
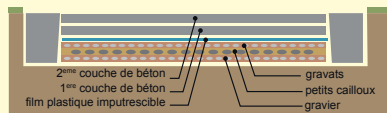
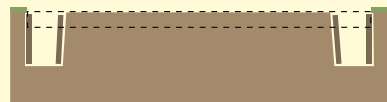
Le type de fondations dépendra, lui, de la taille de l'abri donc, indirectement, de l'usage final.

La dalle en béton

Elle est quasiment indispensable pour les abris de grandes dimensions, c'est-à-dire ceux qui accueilleront une pièce supplémentaire à vivre.

Cette dalle se fera de la façon suivante :

- Choisir un endroit aussi plat que possible dans le jardin et délimiter par une cordelette sur piquets la surface de la dalle. La dalle dépassera l'abri de 10 cm tout autour. Creuser une rigole de 8 à 15 cm sur ce périmètre défini et y placer des planches de coffrage.
- Aplanir la surface du sol et préparer le drainage en superposant une couche de gravier, une couche de petits cailloux puis une couche de gravats. Etendre ensuite un film plastique imputrescible.
- Etaler une première couche de béton et tasser au râteau. Puis une seconde couche que vous laisserez sécher une semaine. Pour une surface supérieure à 5 m², il est bon de placer une armature en fer entre les deux couches.



Les plots en béton

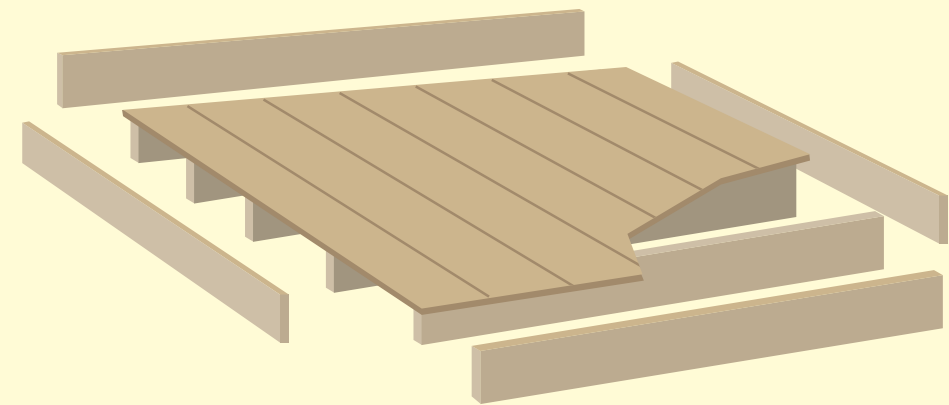
Ils sont suffisants pour les abris ne dépassant pas une surface de 15 m².

Dans ce système, il ne s'agit pas de recouvrir de béton toute la surface que va occuper l'abri mais de créer 4 plots carrés de 50 à 60 cm de côté à chaque angle de l'abri, soit 4 « mini dalles » selon la même méthode que la dalle entière.

La plateforme en bois

Elle présente le grand avantage de pouvoir être déplacée si vous décidez de déplacer l'abri.

Elle s'applique évidemment sur terrain bien plat, isolé par un film plastique et se compose de tasseaux placés à intervalles réguliers à l'intérieur d'un cadre. Le plancher de l'abri viendra s'y fixer avec des vis.



Les autres abris de jardin

On peut aussi se servir d'un abri de jardin pour d'autres usages :

- pour protéger des bûches des intempéries : il suffit alors d'un abri sans porte, et sans sol ;
- pour en faire un garage : les dimensions minimum en seront de 3 m x 3 m et il faudra l'équiper de portes battantes ou basculantes ;
- pour protéger une voiture sans avoir à construire tout un garage : c'est le carport, efficace pour protéger la carrosserie du mauvais temps ;
- pergola, kiosque, tonnelle, gloriette sont également considérés comme des abris et ajoutent une note romantique à un jardin.

La réglementation

Un abri de jardin ne peut pas dépasser une hauteur de faite de 3m. Il ne doit pas non plus être implanté dans un jardin de devant ni à plus de 30 m de l'habitation.

Selon sa surface, il demandera des démarches administratives :

- pour une surface inférieure à 2m² : aucune démarche
- pour une surface comprise entre 2 et 20 m² : déposer une déclaration de travaux à la commune
- pour une surface supérieure à 20 m² : demander un permis de bâtir.